

Le rappel des nations démocratiques

Par Nicolas Leron

Le nouveau grand compromis à inventer entre capitalisme, démocratie et système-Terre passera, selon David Djaïz, par une réhabilitation de la nation démocratique, vecteur premier des solidarités sociales et territoriales et seule à même de décélérer la mondialisation.

À propos de David Djaïz, *Slow Démocratie. Comment maîtriser la mondialisation et reprendre notre destin en main*, Paris, Allary Éditions, 2019. 313 p., 20, 90 €.

Après une exploration de la notion de guerre civile dans *La Guerre civile n'aura pas lieu*, un premier essai publié aux éditions du Cerf en 2017, David Djaïz engage avec *Slow Démocratie* une réflexion d'ensemble sur la crise du capitalisme démocratique qu'il articule de manière originale avec une acception positive de la nation. Loin du commerce des jeunes conservateurs choyés par des médias en mal de polémiques faciles, les éditions Allary offrent à D. Djaïz l'espace d'une plongée dans les matérialités historiques de notre époque et ses conséquences politiques, sociales et territoriales. Mais loin de se satisfaire du constat alarmant d'une montée inexorable des populismes, D. Djaïz formule la possibilité collective d'une voie de dégagement : celle du recentrement – et non pas du repli – autour de la nation démocratique comme lieu premier des solidarités sociales et territoriales.

L'originalité de l'argument de D. Djaïz tient dans sa capacité à démontrer, le temps d'un essai politique informé, que la nation démocratique n'est pas frappée

d'obsolescence politique. Elle demeure, au contraire, le levier le plus immédiat et le plus puissant à portée de main des peuples pour canaliser la mondialisation, la faire rentrer dans son lit, et stopper l'érosion avancée des berges de la cohésion sociale et territoriale. Mais la nation démocratique ne saurait être pour autant le foyer de la fièvre obsidionale qui s'empare des thuriféraires du peuple-ethnos. Refusant l'alternative mortifère de la rétractation souverainiste face à la dilution fédéraliste, la nation démocratique se situe, dans la vision de D. Djaïz, au centre d'une constellation plus vaste qui s'étend des bassins de vie locaux à l'Union européenne.

En arrière-plan du tableau qui se compose au fil des chapitres affleure une conception renouvelée de la République. Gageons que cet effort peu banal venant d'un jeune haut fonctionnaire abreuvé de philosophie politique contribuera à la refondation doctrinale d'une gauche de gouvernement, républicaine et européenne, sociale et écologique¹.

La Grande transformation du capitalisme démocratique

La grande force de *Slow Démocratie* est d'enraciner son propos dans le terreau de l'économie politique, en tenant les deux bouts de la chaîne : les données de l'économie politique internationale et les apports de la géographie économique territoriale. Nulle convocation ici de l'immigration maghrébine, de la crise migratoire et de son cortège d'insécurités culturelles², ni de la dilution de l'espace public dans le grand bain d'acide des réseaux sociaux comme facteurs explicatifs premiers. La place est faite aux matérialités des peuples et des existences, à la distribution des richesses, à ce qui sépare et ce qui réunit.

À la différence d'un Yascha Mounk qui dispose indifféremment sur étagère trois grandes causalités sélectionnées par ses soins (révolution des réseaux sociaux, stagnation économique et révolte identitaire)³, D. Djaïz entreprend une histoire de

¹ Sur la dimension républicaine de l'essai de D. Djaïz, voir la recension d'Alexandre Escudier, « Vers un républicanisme soutenable : l'économie politique des nations démocratiques territorialisées », *Le Grand Continent*, <https://legrandcontinent.eu/fr/2019/10/17/vers-un-republicanisme-soutenable-leconomie-politique-des-nations-democratiques-territorialisees/>.

² À la différence par exemple de Ivan Krastev qui identifie la crise migratoire comme la force première dans le processus de désintégration européenne. Ivan Krastev, *Le destin de l'Europe*, Paris, Premier parallèle, 2017. Voir notre recension sur *La Vie des idées* : <https://laviedesidees.fr/L-Europe-d-apres.html>.

³ Yascha Mounk, *Le peuple contre la démocratie*, Paris, Éditions de l'Observatoire, 2018.

l'édification de ce qu'il nomme l' « ordre libéral non démocratique ». À l'instar d'un Wolfgang Streeck, il prend au sérieux l'évolution de la structure du capitalisme au travers de la révolution néolibérale qui s'opère à partir des années 1970. Suivant le mouvement polanyien, il établit les phases de la grande transformation du capitalisme démocratique⁴. Mais à la différence de W. Streeck, D. Djaïz s'attache en premier lieu aux transformations structurelles des chaînes de valeur⁵ – quand le premier produit une sociologie économique de la révolte de la classe du Capital et ses conséquences sur l'État fiscal et budgétaire⁶.

Le système de Bretton Woods permettait un concert maîtrisé des nations occidentales dont l'ouverture économique n'excédait pas 10% de leur PIB (une « mondialisation contrôlée »). L'histoire est connue : la fin de l'ancrage du dollar sur l'or, le premier choc pétrolier, l'échec des politiques keynésiennes face à la stagflation ouvrent les portes du pouvoir à Margaret Thatcher et Ronald Reagan et, dans leur sillage, aux économistes néoclassiques et autres banquiers centraux. Se met alors en place une « mondialisation réglementaire » qui s'évertue à lever les obstacles tarifaires et réglementaires à la circulation internationale des flux de biens, de services et de capitaux. Elle s'appuie sur une panoplie d'institutions non élues chargées de garantir l'ordre concurrentiel. Les chaînes de valeur demeurent pour l'essentiel nationales, mais nombre d'entre elles se retrouvent en compétition sur un marché désormais mondial (l'ouverture économique atteint 20% du PIB en 1980), tandis que la montée en puissance d'une technocratie au service de la règle transnationale rogne l'assise des démocraties nationales.

Avec la chute du Mur et l'essor des nouvelles technologies de l'information couplé à l'arrivée à maturité de la révolution logistique du conteneur, s'enclenche une « mondialisation technologique » (ou hypermondialisation) : l'avènement du capitalisme financier et l'alignement des esprits sur le Consensus de Washington⁷. Le

⁴ Cf. Mark Blyth, *Great transformations. Economic ideas and institutional change in the Twentieth Century*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002.

⁵ La chaîne de valeur désigne l'ensemble des activités productives réalisées par les entreprises en différents lieux géographiques au niveau mondial pour amener un produit ou un service du stade de la conception au stade de la production et de la livraison au consommateur final. Un iPhone se conçoit en Californie, ses différents composants sont produits dans plusieurs pays, le tout est assemblé en Chine, puis vendu dans les Apple Store du monde entier.

⁶ Wolfgang Streeck, *Du temps acheté. La crise sans cesse ajournée du capitalisme démocratique*, Paris, Gallimard, 2014.

⁷ Nous savons que l'histoire s'est pour partie jouée en France dans le tournant de la rigueur de 1983 et la relance européenne du Sommet de Fontainebleau de 1984 qui aboutit à l'Acte unique européen et aux directives qui libéralisèrent la circulation des capitaux et des services financiers. Cf. Rawi Abdelal, *Capital Rules. The construction of global finance*, Cambridge, Harvard University Press, 2009. Même s'il

double abaissement des coûts de coordination et des coûts de mobilité des facteurs économiques autorise les stratégies de fractionnement mondial des chaînes de valeur et l'accélération de la concentration des richesses. Les sociétés se divisent progressivement entre les « nomades », dont les emplois se retrouvent dans l'orbite de l'économie-monde (emplois à faible valeur ajoutée délocalisés dans les pays à bas-coûts, emplois à forte valeur ajoutée relocalisés dans les grands centres urbains), et les « sédentaires » aux emplois non délocalisables mais désormais sommés de réduire leurs coûts afin de préserver la compétitivité des nomades. La classe moyenne des Trente Glorieuses découvre les fins de mois difficiles et l'angoisse de l'avenir. La rondeur de l'olive se creuse en sablier⁸ ; la société se polarise ; la solidarité nationale pâlit.

Troisième phase, la crise financière venue d'outre-Atlantique se mue en Europe en crise des dettes souveraines. La circulation invisible et massive des richesses entre les territoires au travers des mécanismes de redistribution publics et privés s'amenuise d'autant que la dépense publique se resserre. La solidarité territoriale au sein des nations démocratiques montre les premières lignes de fracture et pose pour la première fois depuis longtemps la question de l'intégrité même des États-nations. Nous sommes entrés de plain-pied dans l'ère des sécessions – des électeurs, des élites et des territoires riches.

À la lecture de *Slow Démocratie*, on mesure en creux les limites de l'analyse de Yascha Mounk du *Peuple contre la démocratie* centrée sur le couple libéralisme-démocratie à qui fait défaut l'étalement d'une économie politique digne de ce nom. Une lecture de la crise démocratique qui s'en tient à une actualisation de la modernité politique tardive (l'individu contre le souverain) ne saurait mettre à jour les causalités matérielles. C'est au sein du couple capitalisme-démocratie que réside la tension première. Le désencastrement des libertés économiques et l'absolutisation du droit de propriété (constitutionnalisme économique) conduisent à l'augmentation des asymétries de puissance matérielle qui elles-mêmes se traduisent par l'émergence de

faut se garder d'une explication gigogne dont le premier domino tombé qui entraînera tous les autres serait celui du renoncement de quelques hauts dignitaires socialistes français en 1983.

⁸ Pour reprendre la métaphore inventée par Alain Lipietz dans la deuxième moitié des années 1990. La distribution des revenus au sein de la population, autrefois concentrée dans une large classe moyenne (donnant une forme d'olive ou de montgolfière), se polarise vers le haut au profit d'une classe de super-riches, tandis que la pauvreté s'entend en bas de l'échelle et que la classe moyenne s'amenuise (donnant alors la forme d'un sablier).

nouvelles dépendances féodales que l'on pensait abolies. La promesse d'égalité et d'avantage mutuel se rompt⁹.

On pourra ici regretter que D. Djaïz n'intègre pas davantage les analyses de W. Streeck sur la transformation de l'État fiscal en État débiteur puis en État de consolidation budgétaire, et ses conséquences en matière d'atrophie des mécanismes de solidarité territoriale *via* la dépense publique. La démocratie sociale, seulement esquissée dans *Slow Démocratie*, aurait également mérité une place plus conséquente dans l'analyse¹⁰.

Pour un New Deal territorial

Que faire ? La thèse centrale de *Slow Démocratie* se résume dans la formule imagée des nations démocratiques comme « écluses de la mondialisation ». D. Djaïz les voit comme une « instance d'équilibrage entre l'économie mondialisée et la démocratie domestique », l'instrument de réglage du « volume sonore » de la mondialisation sur le territoire (p. 95). « Reprendre notre destin en main » (le sous-titre de l'essai) revient pour l'essentiel, aux yeux de D. Djaïz, à recouvrer la capacité de discriminer de manière démocratique et souveraine ce qui relève du marché mondial de ce qui demeure de l'économie territoriale circulaire. La nation démocratique peut et doit nous permettre de ré-encastrier pour partie les chaînes de valeur économique aujourd'hui globalisées dans les chaînes de valeur socio-spatiale territoriales.

À la lumière du nouveau récit territorial d'Olivier Bouba-Olga¹¹, D. Djaïz appelle de ses vœux un New Deal territorial aux fins de ré-instituer des solidarités matérielles entre nomades et sédentaires sur un territoire. Cela passe par la création d'emplois nomades hors métropoles, notamment au travers d'une politique territoriale de *clusters* d'entreprises innovantes exportatrices (à la différence des pôles

⁹ Cf. Jean-Fabien Spitz, « Le Capitalisme démocratique. La fin d'une exception historique ? », *La Vie des idées*, 10 juillet 2018, <https://laviedesidees.fr/Le-capitalisme-democratique.html>. Voir également Alain Supiot, *La Gouvernance par les nombres*, Paris, Fayard, 2015. Alain Supiot met à jour l'émergence de nouvelles formes juridiques de suzeraineté publiques et privées.

¹⁰ Sur la démocratie sociale et son lien avec la démocratie représentative, voir : Alexandre Escudier, « Tensions démocratiques : du gouvernement représentatif à la démocratie sociale post-représentative », *Cités*, n° 77, 2019, p. 99-106 ; « Démocratie représentative et démocratie sociale : d'un "suprême paradoxe" et de ses évolutions récentes », in Guy Groux et alii (dir.), *Le social et le politique*, Paris, CNRS, 2019 (à paraître).

¹¹ Olivier Bouba-Olga, *Pour un nouveau récit territorial*, éditions du PUCA, 2019.

de compétitivité qui se concentrent dans les métropoles) – ces nouveaux nomades du périurbain et de la ruralité devant alors consommer localement au profit de l'emploi sédentaire. Il s'agit finalement d'essaimer et de passer à l'échelle, grâce à l'appui de la puissance publique, les succès connus de certains territoires en matière d'export (Les Herbiers en Vendée, Fougères et Vitré en Ille-et-Vilaine, Oyonnax dans l'Ain, Vire dans le Calvados) comme en matière d'économie circulaire. À ce titre, la transition écologique fait office de catalyseur économique, social et politique.

Se pose ensuite la capacité du marché local de retenir l'essentiel des revenus des sédentaires. Toute économie circulaire, si l'on veut dépasser l'effet macroéconomique anecdotique des AMAP, devra être compétitive aux yeux de ses consommateurs locaux. Or, là aussi, seule une intervention volontaire et intelligente de la puissance publique peut y parvenir en réorientant la dépense publique vers les productions locales de qualité, comme le propose D. Djaïz. Plus encore, toute économie circulaire doit s'ancrer dans une « démocratie circulaire » qui s'appuierait sur une mutualisation sous la forme de biens communs de certains biens et services sédentaires, l'accompagnement des coopératives et la mise en place de monnaies locales. Le mot d'ordre est l'augmentation de la part de la « valeur ajoutée territoriale ». Derrière ces réflexions d'aménagement d' « ilots de décélération », D. Djaïz s'inscrit en faux contre une certaine idéologie de la mobilité et de la destruction créatrice territoriale anglo-saxonne. « Les gens ne sont pas des atomes », clame D. Djaïz ; ceux-ci s'ancrent dans « une épaisseur spatio-temporelle ».

Si nous nous retrouvons dans la thèse d'une démocratie nationale régulatrice de la vitesse des flux économiques (il s'agit en fait davantage d'une capacité de soustraction par une fonction d'aiguillage ou d' « écluse » que d'une décélération des flux à proprement parler), il manque encore, nous semble-t-il, l'explicitation de la puissance de traction – le régime de croissance et l'ingénierie de financement public et privé. La fiscalisation immobilière accrue des « rentes d'agglomération », le redéploiement territorial des administrations ou la relocalisation d'activités (distribution et traitement des eaux, production d'aliments frais, rénovation thermique des logements, production d'énergie...) que liste D. Djaïz, pour pertinentes qu'elles soient, ne répondent pas à la question du levier économique d'ensemble (quelle politique macroéconomie ? quelle architecture financière ?). Un tel levier ne peut se penser indépendamment de l'échelle de l'intégration européenne.

Le dilemme européen des nations démocratiques

Le chemin des nations démocratiques mène ainsi nécessairement à la question européenne. D. Djaïz ne l'évite pas et tente une conciliation. Il fait entendre « la dissonance de plus en plus forte entre une architecture économique fédérale et une persistance de la démocratie à l'échelle nationale. » (p. 113) De manière conséquente, le rappel des nations démocratiques tel que le conçoit D. Djaïz ne saurait s'accommoder de la voie fédéraliste ni de celle du repli souverainiste. Mais l'entre-deux actuel de mise en concurrence réglementaire des États membres demeure hautement problématique et insoutenable à terme. D. Djaïz propose alors une meilleure mise en balance entre les attendus du marché intérieur et les préférences nationales. Il suggère de réinterroger le périmètre des compétences dévolues à l'UE tout en rediscutant les pouvoirs considérables des institutions européennes indépendantes, Cour de justice de l'UE en tête.

Face à l'érosion du pouvoir discrétionnaire des États membres, D. Djaïz explore la voie du multi-niveaux : à l'Europe, comprise comme « groupement des nations », la sphère des principes de justice exprimée dans du droit, aux nations démocratiques la loyauté citoyenne et la solidarité, aux bassins de vie l'attachement de l'habitant. Mais c'est alors risquer de s'enfermer dans l'écueil de la gouvernance multi-niveaux à qui échappe la différence radicale qui se joue dans l'articulation entre le niveau national et le niveau supranational – la question de la souveraineté¹². Conférer à l'Europe la sphère des principes de justice exprimée dans du droit paraît également quelque peu contradictoire avec la critique d'un ordre libéral mis hors de portée des démocraties nationales par la constitutionnalisation prétorienne de traités supranationaux.

Par ailleurs, l'idée avancée par D. Djaïz d'une déconstitutionnalisation des normes substantielles gravées dans le marbre des traités européens, pour séduisante qu'elle soit, se heurte à une donnée première : la plupart de ces normes substantielles se concentrent dans le marché intérieur qui lui-même constitue le socle de la construction européenne, son langage machine, sur le plan politique comme juridique. De plus, il confère à l'UE une puissance de marché capable de transformation normative positive, en interne comme en externe vis-à-vis des pressions géoéconomiques internationales. Une telle déconstitutionnalisation reviendrait à une

¹² Nous nous permettons de renvoyer le lecteur à notre article « Délégation, gouvernance, gouvernementalité. La nature juridico-politique de l'Union européenne au prisme de la science politique », *Annuaire de droit européen*, 2014, p. 107-124.

déconstruction. Une solution pourrait consister à distinguer les libertés de circulation économiques qui, en tant que grands principes, demeurerait du ressort des traités, des autres normes proprement substantielles, comme le droit européen de la concurrence – à commencer par l’interdiction des aides d’État – qui seraient quant à elles sorties des traités. Mais cette précision du périmètre de la déconstitutionnalisation se révélerait rapidement inefficace en raison du fait que l’essentiel du carcan de ce que l’on nomme la Constitution économique européenne et plus largement de l’emprise de l’intégration négative européenne résultent de la capacité de la Cour de justice de l’UE à interpréter très extensivement les libertés de circulation économiques – et faire appliquer sa jurisprudence prétorienne par les cours nationales¹³.

Les leviers d’action se situent sur un autre plan : le problème n’est pas tant l’Europe de la règle que l’Europe de la règle laissée à elle-même. D. Djaïz reprend les analyses formulées par Thomas Piketty et son groupe autour du T-DEM (traité de démocratisation de l’Europe)¹⁴ ainsi que celles que j’ai développées avec Michel Aglietta autour de la notion de double démocratie européenne¹⁵. Il en retient l’idée d’une capacité fiscale de l’UE (par mutualisation d’une petite partie des recettes fiscales nationales ou par création d’une fiscalité européenne) devant lui permettre de budgéter des politiques publiques structurantes et de tendre ainsi vers un saut de puissance publique. Nous ne pouvons que suivre D. Djaïz dans la voie de l’Europe puissance publique, mais celle-ci appelle une réflexion plus approfondie sur l’architecture de la zone euro, le régime de croissance afférent et la stratégie pour convaincre l’Allemagne et l’Europe du Nord. Enfin, reste non adressée la question de l’Europe puissance tout court, dans un monde où la soutenabilité de l’effort militaire met au défi tout particulièrement les nations démocratiques européennes.

Publié dans lavedesidees.fr le 22 novembre 2019

¹³ Le thème de la déconstitutionnalisation des dispositions des traités relatives au marché intérieur se retrouve chez des auteurs comme Dieter Grimm ou Fritz Scharpf.

¹⁴ Voir le site www.tdem.eu. Également : Thomas Piketty e.a., « Pour une Europe enfin politique », *La Vie des idées*, 3 octobre 2017, < <https://lavedesidees.fr/Pour-une-Europe-enfin-politique.html> >.

¹⁵ Michel Aglietta et Nicolas Leron, *La Double démocratie. Une Europe politique pour la croissance*, Paris, Seuil, 2017.